### SCP LE FLOCH - BAILLON - BICHAT

Huissiers de Justice Associés 15 Passage Lonjon 34960 MONTPELLIER CEDEX 2 aml-huissiers-montpellier.com

# PROCES VERBAL DESCRIPTIF AVEVENTES-fr



**EXPEDITION** 

# PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

ET LE DIX DECEMBRE

### A LA REQUETE DE :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à Conseil de direction au capital de 1.331.400.718,00 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848 dont le siège social est situé 19, Rue des Capucines, BP 65 à PARIS (75001), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

### REPRESENTE PAR:

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

### **AGISSANT EN VERTU:**



De la copie exécutoire d'un acte de Maître Gérard MERLE, Notaire associé à ST GELY DU FESC en date du 4 aout 2010 contenant par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à prêt d'une somme de 110.000,00 euros outre intérêts conventionnels au taux de 2.80% l'an, frais et accessoires.



Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de <u>LATTES (Hérault) – Lieudit Plaine du Mas de Gau</u>, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SCP LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 8 novembre 2019

### **AINSI QU'IL SUIT:**

### Désignation:

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, sis à SAINT MATHIEU DE TREVIERS, 7 rue Camille Saint Saëns, une maison d'habitation de type villa élevée sur vide sanitaire d'un rez-de-chaussée composée d'une entrée, séjour avec coin cuisine, quatre chambres, salle de bain, WC, dégagement, cadastrée section AN n°102 pour 3 a 68 ca.

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de propriétaire poursuivi, de la société LOGIS EXPERTISES descriptif suivant :

au

**SYNDIC: AUCUN** 

BAIL : le bien est occupé par le débiteur poursuivi

**CHAUFFAGE: ELECTRIQUE + climatisation réversible** 

### Attestation de surface

Lol Boutin

### Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

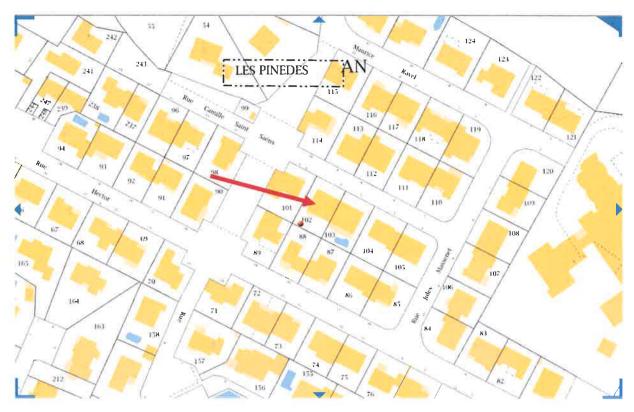
Me LEFLOCH

| Parties de l'immeuble bâtis visitées                  | Superficie habitable | Surfaces annexes | Commentaires |
|---|----------------------|------------------|--------------|
| Entrée / cuisine / séjour                             | 40,3                 | 0                |              |
| Chambre 1   | 9,2                  | 0                |              |
| Chambre 2   | 9,7                  | 0                |              |
| Chambre 3   | 11,16                | 0                |              |
| We  | 1,48                 | 0                |              |
| Dégagement  | 4,79                 | 0                |              |
| Chambre 4   | 9,24                 | 0                |              |
| Salle de bain   | 5,26                 | 0                |              |
| Garage  | 0                    | 26               |              |
| Grenier   | o e                  | 22               |              |
| Grenier Superficie habitable en m² du ou des lot(s) : | VE                   | 22               | <b>HEO</b>   |

Surface habitable totale : 91,13 m² (quatre-vingt onze mètres carrés treize) Surfaces annexes totale : 48,00 m² (quarante-huit mètres carrés zéro)

Fait à ST MATHIEU DE TREVIERS, le 10/12/2019

Par:





## **EXTERIEUR**

Il s'agit d'un immeuble toiture deux pans à tuiles canal avec chéneaux et gouttières avec garage.

Le terrain partiellement engazonné est non entretenu. Il bénéficie de végétation d'arbres et d'arbustes adultes d'essences variées.

L'enduit d'origine de couleur beige ne supporte aucune fissuration significative mais supporte de longues coulées noirâtres.

Une fissure verticale court toutefois sur toute la hauteur de la façade arrière de la villa.

Cette façade bénéficie également d'une terrasse carrelée supportant quelques dommages.

Versant, faîtage, visibles depuis le terrain ne souffrent d'aucune dégradation notable.

La limite de propriété érigée sur mitoyenneté est assurée par un muret en parpaings laissés à l'état brut surmonté d'un grillage.

Le long de la voie publique, ce muret est couvert d'un enduit souffrant d'une certaine vétusté.

Une fissure verticale affecte ce muret sur toute la hauteur.

Les escaliers d'accès à la porte principale sont carrelés et supportent quelques impacts.

L'espace dédié au stationnement des véhicules reste constitué de béton endommagé.





















# **ENTREE**

L'entrée se réalise au moyen d'une porte en bois d'origine, présentant une certaine vétusté mais maintenue en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage d'origine de couleur foncée, ne supportant aucune détérioration apparente pour les parties visibles.

Cette pièce dispose de murs et cloisons peints affectés d'une multitude de traces.



PIECE PRINCIPALE

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique au précédent, ne supportant aucune détérioration apparente pour les parties visibles.

Cette pièce dispose de murs et cloisons, parfois peints et parfois crépis.

Des différences de teintes demeurent visibles.

Cette pièce de vie est agrémentée d'une cheminée en pierres à foyer fermé.

Le coin cuisine se compose d'un évier double bac d'origine, d'une plaque électrique 4 feux d'origine, d'un four encastré, accompagnés de meubles hauts et bas en bois, l'ensemble d'origine et vétuste.

Les ouvertures en bois marron de cette pièce sont en état de fonctionnement.











**CHAMBRE N°1** 

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncé maintenu en bon état pour les parties laissées visibles.

Les cloisons peintes ne présentent aucune détérioration flagrante. Les dalles du plafond ne souffrent d'aucune dégradation visible.







Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique aux autres pièces maintenu en bon état pour les parties laissées visibles.

Les cloisons ainsi que le plafond peints ne présentent aucune détérioration flagrante.



**CHAMBRE N°3** 

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique aux autres pièces maintenu en bon état pour les parties laissées visibles.

Les cloisons ainsi que le plafond peints ne présentent aucune détérioration flagrante.





GARAGE

Cet espace demeure à l'état brut tant au niveau du revêtement de sol que des murs. Seul un pan de mur est crépi.

Une porte basculante manuelle permet l'accès au garage depuis la façade avant de l'habitation.

Ce garage dispose également d'une porte donnant sur le jardinet.

Une mezzanine est aménagée dans ce garage et accessible au moyen d'un escalier en bois.

Cet esapace ne bénéficie d'aucune isolation.











SALLE DE BAIN

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée laissé en bon état.

Les murs faïencés et peints demeurent sans dégradation pour les parties visibles.

Cette salle de bain se compose d'un lavabo sur pied, d'une baignoire, d'une douche maçonnée l'ensemble en état de fonctionnement apparent mais vétuste.

Cet espace bénéficie d'une ouverture bois double vitrage simple battant.







WC INDEPENDANT

Il se compose exclusivement d'un WC avec réservoir de chasse maintenu en bon état d'entretien et de fonctionnement.

Le revêtement de sol y est constitué d'un carrelage ne présentant aucun dommage flagrant.

Les murs et plafonds partiellement faïencés demeurent sans dégât notable.

Il bénéficie également d'une ouverture bois double vitrage.





**CHAMBRE N°4** 

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncé maintenu en bon état pour les parties laissées visibles.

Les cloisons tapissées se détériorent à de multiples endroits. Les dalles du plafond ne souffrent d'aucune dégradation visible.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent PROCES VERBAL pour servir et valoir ce que de droit

